Pays baltes : vers une intensification des restrictions aux importations en provenance de Russie et du Bélarus

Description

Le 10 septembre, le Parlement letton (Saeima) a soutenu les propositions visant à prolonger les sanctions à l'encontre de la Russie et du Bélarus : l'interdiction d'importer des produits agricoles (et aliments pour animaux) d'origine russe et bélarusse a été examinée, l'idée étant non seulement de la prolonger mais de l'étendre aux produits alimentaires qui, eux, ne sont pour le moment pas l'objet de sanctions.

La Commission de la Saeima en charge de l'économie nationale, de la politique agricole, environnementale et régionale avait fait inscrire ces amendements à l'ordre du jour de la séance, afin qu'ils bénéficient d'un traitement en urgence : les députés ont approuvé l'inscription de ces propositions à l'ordre du jour de la prochaine séance parlementaire.

Si rien n'a donc encore été décidé, les discussions ont notamment porté sur l'origine d'une partie des céréales russes exportées, dont une partie provient en outre vraisemblablement de régions ukrainiennes occupées. Cette question préoccupe les trois pays baltes, qui envisagent d'adopter des mesures communes visant à réduire voire mettre fin aux exportations de céréales russes *via* leurs ports. En effet, la Russie a intensifié le transit de céréales *via* la mer Baltique depuis que les attaques ukrainiennes sur la mer Noire se sont intensifiées.

En Estonie, le Premier ministre Kristan Michal (Parti de la réforme) a récemment déclaré que le volume de céréales russes ayant transité par l'Estonie était marginal mais qu'il n'en restait pas moins inacceptable : « *La Russie est seule responsable de la situation sécuritaire en mer Noire qui a gravement perturbé les exportations de céréales tant ukrainiennes que russes. Il serait cynique que la Russie parvienne simultanément à réacheminer ses exportations de céréales via les ports de la Baltique.* »

Sources : *Lsm.lv, Err.ee, Saeima.lv.*

date créée
16/09/2026
Champs de Méta
Auteur-article : Céline Bayou